

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

EXERCICE 2014



I. PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

- 1 - GÉNÉRALITÉS
- 2 - COMPÉTENCE
- 3 - LA RÉGIE DES ORDURES MÉNAGÈRES

II. ORGANISATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

- 1 - PRÉ-COLLECTE
- 2 - CARACTÉRISTIQUES DES COLLECTES
- 3 - OPTIMISATION ET SÉCURISATION DE LA COLLECTE
- 4 - TONNAGE PAR FLUX DE DÉCHETS
 - 4.1 Ordures ménagères
 - 4.2 Emballages ménagers recyclables
 - 4.3 Verre
 - 4.4 Papiers (journaux/revues/magazines)
 - 4.5 Cartons
 - 4.6 Textiles, linge et chaussures
 - 4.7 Encombrants
- 5 - SYNTHÈSE DES COLLECTES ET PERFORMANCE
- 6 - MODES DE TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS
- 7 - DÉCHETTERIES
 - 7.1 Répartition des tonnages par déchetterie
 - 7.2 Evolution des tonnages par type de déchets
 - 7.3 Valorisation des déchets issus des déchetteries
 - 7.4 Travaux sur les déchetteries
 - 7.5 Principaux faits marquants sur les déchetteries
- 8 - ECO-ORGANISMES ET PARTENARIATS
- 9 - COMMUNICATION
 - 9.1 Interventions au sein des écoles
 - 9.2 Interventions auprès du grand public
 - 9.3 Intervention en milieu professionnel

III - COÛTS DU SERVICE PUBLIC

- 1 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
 - 1.1 Chapitre collecte
 - 1.2 Chapitre déchetterie
 - 1.3 Chapitre quai de transfert
 - 1.4 Chapitre ressources OM
 - 1.5 Comparaison 2013/2014
- 2 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT
 - 2.1 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
 - 2.2 Redevance spéciale
 - 2.3 Soutiens des éco-organismes
 - 2.4 Facturation déchetterie
 - 2.5 Bilan des recettes
 - 2.6 Comparaison 2013/2014
- 3 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
- 4 - RECETTES D'INVESTISSEMENT

CONCLUSION

Les collectivités locales gestionnaires du service public d'élimination des déchets doivent rédiger chaque année le « rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés », conformément à la loi Barnier du 2 février 1995 et à son décret d'application. Ce rapport, ayant vocation à rendre plus transparent le fonctionnement du service, comporte les principaux indicateurs techniques et économiques permettant d'appréhender la gestion des déchets du territoire.

Pour la CCB, ce rapport sera présenté devant la commission Technique Environnement Développement Durable (TEDD) et la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) puis devant l'assemblée délibérante.

I. PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

1 - GÉNÉRALITÉS

Créée en 1996, la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) regroupe 13 communes pour une population permanente de 21 039 habitants (*source Insee 2013*). La collectivité connaît de fortes variations de population lors des saisons touristiques (décembre/février et juin/août), sa population DGF est de 35 116 habitants et la population peut atteindre, en haute saison, jusqu'à 80 000 habitants.

Le territoire de la CCB s'étend sur une superficie de 843 km², entre 1200 et 1900 m d'altitude. Les communes membres de la CCB sont : Briançon, Cervières, La Grave, Le-Monétier-les-Bains, Montgenèvre, Névache, Puy-Saint-André, Saint-Chaffrey, La-Salle-Les-Alpes, Val-des-Près, Villar d'Arène, Villard-saint-Pancrace et Puy-Saint-Pierre depuis 2013.

Commune	Nombre d'habitants	%
Briançon	12334	58,2 %
Cervièrès	175	0,9 %
La Grave	499	2,4 %
Le Monétier-les-Bains	1060	5,2 %
Montgenèvre	540	2,5 %
Névache	367	1,7 %
Puy-Saint-André	483	2,3 %
Puy-Saint- Pierre	532	2,6 %
Saint-Chaffrey	1742	8,3 %
La Salle-les-Alpes	938	4,6 %
Val-des-Près	562	2,7 %
Villar d'Arène	300	1,4 %
Villar-Saint- Pancrace	1507	7,2 %

Répartition de la population de la CCB par commune (source : Insee 2013)



2 - COMPÉTENCE

Depuis sa création, la CCB exerce la compétence de la gestion des déchets qui comprend la collecte et le traitement.

Après plusieurs années d'exploitation en prestation de service, la CCB a étudié en 2012 l'opportunité de reprendre en régie une partie du service. A l'issue d'une étude technico-financière, les élus ont voté à l'unanimité la création de la Régie des Ordures Ménagères en mars 2013. Le démarrage de la régie s'est fait le 5 décembre 2013.

Le mode d'exploitation du service est assuré en régie et en prestation de service.

La Régie des OM assure les prestations suivantes :

- Collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers en bacs roulants, en dispositifs semi-enterrés (DSE) et en colonnes aériennes ;
- Collecte du verre et du papier en bacs roulants ;
- Collecte du carton auprès des professionnels et en colonnes aériennes ;
- Gestion du quai de transfert ;
- Gestion des hauts de quai¹ des déchetteries.

¹ Le haut de quai comprend les opérations d'accueil, d'orientation et de facturation des usagers.

Le quai de transfert est un équipement de la CCB permettant le stockage temporaire des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables, en attendant leur transport jusqu'à leur lieu de traitement.

Cet équipement est situé sur la commune de Villard-Saint-Pancrace et a été inauguré le 25 novembre 2013.



Quai de transfert, Villar-Saint-Pancrace

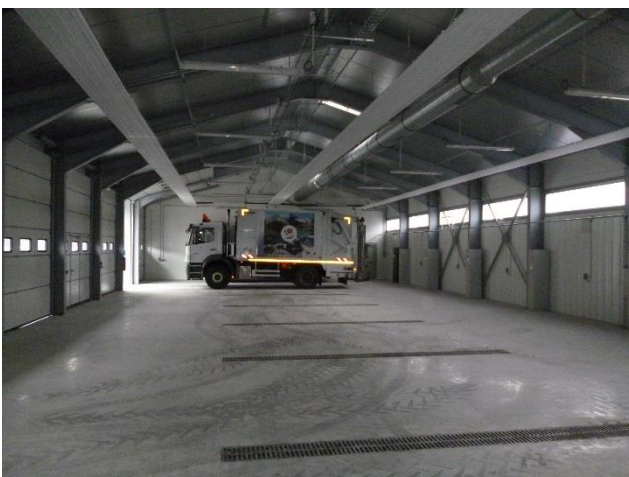
Le prestataire Alpes Assainissement/Veolia Propreté assure en complément les prestations suivantes :

- Collecte du verre et du papier en colonnes aériennes et en dispositifs semi-enterrés ;
- Gestion des bas de quai² des déchetteries (transport et traitement des déchets déposés) ;
- Transport vers les sites de traitement ;
- Traitement des OM et des EMR.

3 - LA RÉGIE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis le 5 décembre 2014, la régie a intégré ses nouveaux locaux situés dans la zone d'activité de Pont-La-Lame sur la commune de Puy-Saint-André. Ces nouveaux bâtiments, d'une superficie de 800 m² en rez-de-chaussée et de 120 m² à l'étage, comprennent : les locaux administratifs, les locaux d'exploitation, les vestiaires mais aussi un atelier et les garages.

Le coût de cette opération s'élève à 1.325.016.48 € HT. Les travaux ont été suivis par le pôle TEDD.

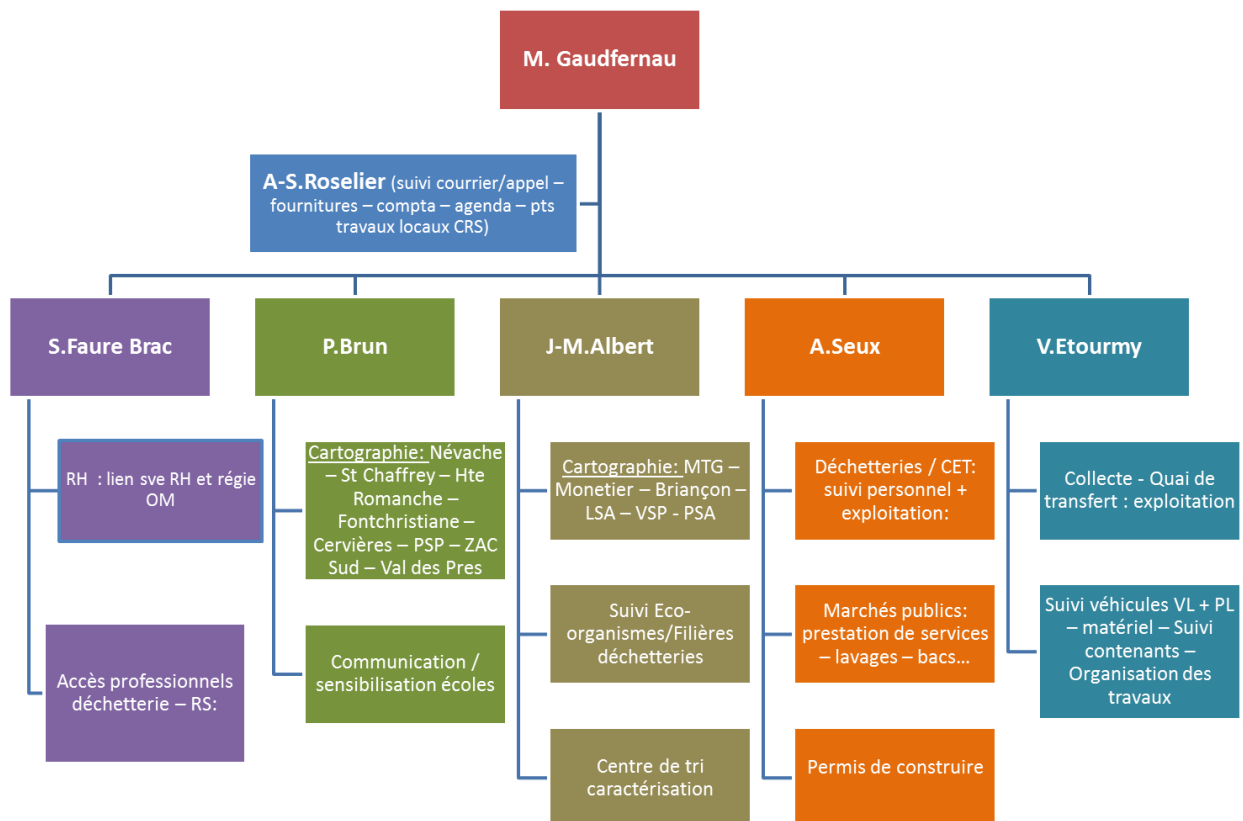


² Le bas de quai comprend les opérations d'évacuation des bennes vers les centres de traitement.

La Régie des OM est composée des agents suivants :

Personnel ressource	<ul style="list-style-type: none"> - 1 directrice - 1 chef d'exploitation (collecte/quai de transfert) - 1 technicienne (déchetteries/gestion de projets) - 2 agents techniques (communication/filières de valorisation/sécurisation/optimisation des collectes) - 1 agent administratif (RH/facturation des professionnels) - 1 assistante (secrétariat/comptabilité)
Personnel d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> - 7 agents polyvalents (quai de transfert, déchetterie, travaux) - 16,5 ETP chauffeurs/ripeurs et ripeurs

Organigramme du service la Régie des OM :



Pour assurer le service d'élimination des déchets la régie dispose d'un parc de véhicules dont elle est propriétaire :

Véhicules lourds	<ul style="list-style-type: none">- 1 camion combiné (grue et lève containers) de 26 t- 3 camions combinés (grue et lève containers) de 19 t- 3 camions « Bennes à Ordures Ménagères » BOM traditionnelles de 19 t- 1 mini benne de 3,5 t
Véhicules légers	<ul style="list-style-type: none">- 2 véhicules de service- 1 petit utilitaire- 1 fourgon

II. ORGANISATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

1 - PRÉ-COLLECTE

On entend par pré-collecte l'ensemble des moyens mis à la disposition des usagers pour présenter les déchets ménagers à la collecte. Sur le territoire de la CCB, la pré-collecte se compose de bacs, de dispositifs semi-enterrés (DSE) et de colonnes aériennes, positionnés en point de regroupement.

Ci-dessous le détail des contenants de pré-collecte par type :

Flux	Nombre (environ)		
	Bacs	DSE	Colonnes
Ordures ménagères	1 200	130	-
Emballages ménagers recyclables	400	120	38
Verre	100	110	55
Papiers	46	92	60
Cartons	0	0	19
TOTAL	1 746	452	172

La pré-collecte comprend également les opérations de maintenance et de lavage.

En 2014, la CCB a fait procéder au lavage de 50 DSE et 300 bacs OM sur les points de regroupement les plus sollicités et dans les zones touristiques (Vallée de la Guisane, Montgenèvre et Briançon).

Par ailleurs, 17 incendies ont été recensés nécessitant l'intervention des pompiers. 11 DSE ont brûlés pour un préjudice d'environ 22 000 €, 12 plaintes ont été déposées.

2 - CARACTÉRISTIQUES DES COLLECTES

La CCB assure la collecte des déchets ménagers, à savoir : les ordures ménagères, les emballages ménagers recyclables, le verre, les papiers (journaux/revues/magazines), les cartons.

En plus de ces compétences premières, elle a conventionné avec des associations locales pour gérer la collecte des textiles et des encombrants.

Elle assure aussi, pour le compte des entreprises et des administrations, la collecte des déchets ménagers et assimilés, c'est-à-dire les déchets de même nature que ceux produits par les ménages. Cela concerne les ordures ménagères, les emballages ménagers recyclables, le verre, le carton (dans certaine zone) et les papiers des administrations.

Tous ces flux sont collectés en apport volontaire, à l'exception de certains gros producteurs (UCPA, Village Club du Soleil, Club Med,...) collectés en porte-à-porte.

Les fréquences de collecte sont variables selon les communes et les périodes (basse, haute et très haute saison). En début et fin de haute et très haute saison, la CCB organise les fréquences de collecte selon les besoins des plus importantes structures d'accueil touristiques du territoire.

L'intégralité de la population est desservie par le service de collecte et de traitement des déchets. Toutefois, pour des raisons d'éloignement géographique et environnementales, la CCB a conventionné avec la Communauté de Communes de l'Oisans (CCO) depuis décembre 2013, pour la collecte et le traitement des déchets des communes de La Grave et Villar d'Arène.

Flux de déchets	Mode de collecte	Contenants	Fréquence de collecte
Ordures ménagères	Apport volontaire	Bacs DSE	Basse saison : 1 à 6 passages par semaine Haute saison : 2 à 6 passages par semaine Très haute saison : 3 à 7 passages par semaine
Emballages ménagers recyclables	Apport volontaire	Bacs DSE Colonnes aériennes	1 à 2 passages par semaine
Verre	Apport volontaire	Bacs DSE Colonnes aériennes	1 passage toutes les semaines à toutes les 2 semaines
Papiers	Apport volontaire	DSE Colonnes aériennes Bacs (papiers des administrations)	1 passage toutes les 3 semaines Papiers des administrations : tous les 2 à 3 mois
Cartons	Apport volontaire	Colonnes aériennes Bacs (professionnels)	Pour les colonnes : de 3 passages par semaine à 1 passage toutes les 2 semaines Bacs des professionnels : 1 à 2 passages par semaine (Briançon et gros producteurs) et de 1 passage toutes les semaines à 1 passage toutes les 2 semaines en basse saison (Montgenèvre et vallée de la Guisane)
Textiles	Apport volontaire	Bornes	Collecte selon le remplissage des bornes, par l'association Fil d'Ariane
Encombrants	Porte-à-porte (sur rdv)	Vrac	2 collectes par an au printemps et à l'automne, faites par La Ressourcerie La Miraille

Fréquences de collecte moyennes par flux

3 - OPTIMISATION ET SÉCURISATION DE LA COLLECTE

Lors de la reprise en régie la CCB a souhaité sécuriser les circuits de collecte en supprimant les principaux points noirs (marche arrière, passage sur route étroite avec forte pente,...). Cette sécurisation s'est couplée d'une optimisation de certains circuits de collecte et de la mise en place de DSE et de colonnes à cartons.

L'objectif de l'optimisation des circuits de collecte est de :

- Maintenir les coûts du service ;
- Regrouper les bacs encore en porte-à porte pour créer des points de regroupement ;
- Offrir sur un même point de collecte l'ensemble des flux du tri sélectif ;
- Améliorer l'intégration paysagère des conteneurs.

Cette démarche environnementale, économique et réglementaire a déjà été menée sur les communes de Cervières, Puy-Saint-Pierre, Monétier-les-Bains, La Grave, Villar d'Arène, Saint-Chaffrey, La-Salle-les-Alpes, Montgenèvre, Briançon (quartiers Fontchristiane, Pont de Cervières et Fontenil) et Névache.

Ci-dessous les principales optimisations réalisées sur l'exercice 2014 :

Briançon :

- Prorel, Val Chancel et patinoire : mise en place de colonnes à cartons ;
- Champs de Mars : mise en place de 2 DSE supplémentaires (1 OM et 1 EMR) ;
- Entrée de Briançon / descente du Fontenil : Regroupement des points de collecte un seul au niveau du centre du hameau ;
- Route de Grenoble (du croisement Ave A.Daurelle au croisement ave de Savoie) regroupement des points de collecte en 3 points complets avec l'ensemble des flux de déchets ;
- Chamandrin/Saint Blaise : Regroupement des points de collecte sur 3 points centraux. Création d'un point de collecte verre et papier au niveau de l'école primaire.

La-Salle-les-Alpes :

- Chazelet : regroupement des 3 points de collecte en un seul complet avec des D.S.E (2 OM, 1 EMR, 1 verre, 1 papiers) et 2 colonnes à cartons ;
- Rue de la Mairie : remplacement de bacs verre par 2 colonnes verre ;

Monétier-les-Bains :

- La Cure : mise en place d'un point de DSE (OM/EMR/verre) ;
- Bas de la rue de la Grande Turière : mise en place d'un point complet de 4 DSE (OM/EMR/verre/papiers).

Val-des-Près :

- La Vachette : mise en place d'un point complet de 4 DSE (OM/EMR/verre/papiers) et suppression de 20 bacs alentours.

Les Alberts :

- Suppression de tous les bacs sur les parcelles privatives et dans les impasses étroites très souvent verglacées l'hiver ;
- Création d'un point de regroupement (bacs OM, colonnes emballages, verre et papiers) au niveau du cimetière.

Montgenèvre :

- Remplacement des bacs verre par des 5 colonnes aériennes ;
- Aire de camping-car : Densification du point de regroupement ;
- Ferme d'Augustin : mise en place d'un point complet de DSE (2 OM, 1 EMR, 1 verre 1 papiers) ;
- Durancia : mise en place d'un point complet DSE (OM/EMR/Verre/Papier) et d'une colonne à cartons.

Puy-Saint-André :

- Remplacement des bacs verre par 3 colonnes verre ;

Villard-Saint-Pancrace :

- Mise en place d'une colonne à verre et suppression de quelques bacs verre.



4 - TONNAGE PAR FLUX DE DÉCHETS

Les tonnages de collecte des communes de Villar d'Arène et de La Grave ont été intégrés aux tonnages suivants.

4.1 Ordures ménagères

Il s'agit des déchets produits par les ménages qui ne font l'objet d'aucune valorisation. Il est donc important d'éliminer de cette fraction tous les déchets pouvant être valorisés (verre, emballages recyclables, déchets organiques,...).

Année	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013/2014
Tonnage t	11 228	10 715	10 461	9 940	8 576	- 14 %

4.2 Emballages ménagers recyclables

Les emballages ménagers (hors Haute-Romanche) sont triés par matériaux au centre de tri du Beynon à Ventavon. Les tonnages inscrits sont ceux sortis du centre de tri et transférés dans les filières de recyclage. Les emballages recyclables collectés en Haute-Romanche par la CCO sont quant à eux triés au centre de tri Valespace à Chambéry.

Année	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013/2014
Tonnage t	399	398	407	433	461	+ 6 %



Ci-dessous, le détail des collectes de la CCB en 2014, ce tableau ne prend pas en compte la collecte de la Haute-Romanche :

TYPES d'emballages	TONNAGES VALORISÉS (Sortis du centre de tri)					
	2010	2011	2012	2013	2014	moyenne
PET CLAIR (bouteilles plastique transparentes)	30	30,6	28,8	24,6	37,8	30,36
PET FONCE (bouteilles plastique transparentes colorées)	x	13,65	26,7	25,25	11,1	21,02
PEHD (bouteilles plastique opaques type bouteilles de lait)	18,6	36	18,8	41,75	31	29,23
ELA (briques alimentaires)	24,65	x	23,7	25,15	24,5	24,50
CARTONNETTE (carton fin des emballages alimentaires)	95	150	125	136	170,2	135,24
ALUMINIUM (canettes, bombes aérosols et boîtes de conserve)	5,65	x	3,6	1,6	4,5	3,84
ACIER (canettes et boîtes de conserve)	50	50	25	47,45	45,6	43,61
REFUS (indésirables dans les emballages non pris en charge)	138	129	128	141	99	127,00
TOTAL Tonnage valorisé	361,9	395,6	379,6	442,8	423,7	400,72
TOTAL Tonnage collectés	399	398	407	433	445	416,40
% REFUS	34,6%	32,4%	31,4%	30,5%	32,4%	32,2%

X = aucun tonnage car la matière n'est pas partie du centre de tri, elle est donc répartie sur 2 années

Matériaux	Type d'emballage	Tonnages collectés	Objets recyclés	
PET clair	Bouteilles en plastique transparentes	48	86 680	Pulls en polaire
PET foncé	Bouteilles en plastique transparentes colorées			
PEHD	Bouteilles en plastique opaque	28	198	Bancs publics
ELA	Briques alimentaires	39	130 599	Rouleaux papier toilette
Cartonnette + papier	Carton fin des emballages	814	2 382 559	Boîtes à chaussures
Aluminium	Barquettes alimentaires, canettes, bombes aérosols	3	979	vélos
Acier	Boîtes de conserves, canettes, bombes aérosols	41	57	voitures

Les refus

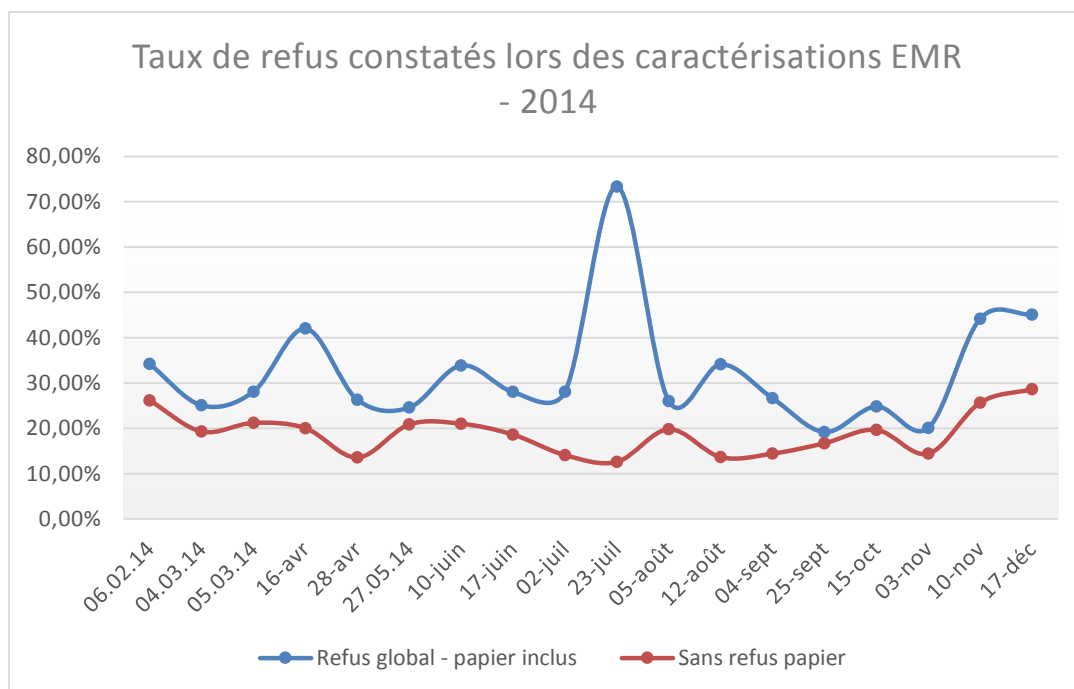
Les refus de tri résultent des erreurs de tri réalisées par les habitants. Ils représentent des surcoûts importants pour les collectivités. En effet, bien qu'ils ne soient pas recyclables, ils sont acheminés vers le centre de tri où ils sont écartés de la chaîne pour être éliminés au centre d'enfouissement.

Pour la CCB, la caractérisation³ des emballages recyclables montre un taux de refus moyen de 32 % en 2014, contre 30,5 % en 2013. La majorité des refus présent dans le flux des EMR est le papier.

Bien que ce matériau soit valorisable, il est considéré comme du refus, quand celui-ci est mélangé avec les emballages ménagers. En effet le centre de tri de Beynon n'est pas équipé techniquement pour le valoriser, quand celui-ci se trouve mélangé avec les emballages ménagers.

La quantité de papier présente dans les emballages avoisine les 10%. La CCB perd ainsi de nombreuses recettes liées à la valorisation du papier si celui-ci était correctement déposé dans les conteneurs bleus.

Il est donc primordial d'axer la communication sur l'importance de jeter le papier dans les conteneurs bleus et non les jaunes.



4.3 Verre

Le verre est collecté en bacs par la régie et par le prestataire Alpes Assainissement pour les colonnes et les DSE.

Année	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013/2014
Tonnage t	1 013	1 001	1 074	952	1 001	+ 5 %

4.4 Papiers (journaux/revues/magazines)

En 2013, la CCB a mis en place une collecte spécifique pour les administrations qui produisent d'importantes quantités de papiers. Cette collecte concerne environ 40 établissements (collectivités, écoles, centres de soin,...).

En 2014, la collecte des administrations représente plus de 25 t, soit environ 6% du gisement total collecté.

³ La caractérisation des déchets consiste à déterminer de manière précise la composition d'un gisement de déchets donné à partir d'un échantillon.

Année	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013/2014
Tonnage t	434	457	460	493	439	- 11 %

4.5 Cartons

En 2013 et en 2014, la CCB a équipé le territoire de colonnes à cartons, utilisées par les commerçants et les usagers à titre privé. Pour 2014 les tonnages ci-dessous concernent uniquement la collecte des points d'apport volontaire alors que pour 2013 le tonnage est global (collecte + apports déchetterie).

Année	2013	2014
Tonnage t	495,2*	382,8

Pour information, le tonnage de carton total (collecte et apport en déchetterie) est de : 588 tonnes.

4.6 Textiles, linge et chaussures (collectés par l'association le Fil d'Ariane)

10 points d'apport volontaire, qui comprennent de 1 à 3 collecteurs, ont été mis en place par l'association Fil d'Ariane sur plusieurs communes et dans les déchetteries du territoire. Le tableau suivant récapitule les tonnages de vêtements et chaussures collectés par année :

Année	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013/2014
Tonnage t	86	100	99	103	98,6	- 4,3 %

Malgré une baisse de 4,3 % entre 2014 et 2013, les tonnages collectés restent stables depuis 2011.

4.7 Encombrants (collecté par La Ressourcie La Miraille)

La CCB a organisé 2 collectes d'encombrants en porte-à-porte au printemps et à l'automne 2014. Cette prestation a été assurée par la Ressourcerie de La Miraille. Ainsi, une partie des déchets a pu être directement réemployée.

Bilan de collecte des 2 sessions :

	Printemps 2014	Automne 2014	TOTAL
Tonnages collectés	16,31	9,745	26.05
Tonnages réemployés	3,107	2,31	5.42
Tonnages recyclés	4,252	0,445	4.70
Taux de valorisation (hors valorisation déchetteries (ferraille, électroménagers,...))	45,1%	28,3%	38.8 %

5 – SYNTHÈSE DES COLLECTES ET PERFORMANCE

Ci-dessous l'évolution de la production de déchets collectés sur le territoire de la CCB (hors flux déchetterie) :

Déchets	Tonnages 2011	Tonnages 2012	Tonnages 2013	Tonnages 2014	Evolution 2013/2014
Ordures ménagères	10715	10461	9 940	8 576	- 13,7 %
Emballages ménagers recyclables	397,5	407	429	461	7,5 %
Verre	1001	1074	952	1 001	5,1 %
Journaux/revues/magazines	457	460	493	439	- 11 %
Carton (collecte)	/	/	495,2*	382,8	/
Total 1	12 571	12 402	12 309	10 860	-11,8 %
Textiles	100	99	103	99	-4,3 %
Encombrants en porte-à- porte	165	103	97	26	-73,2 %
Total 2	265	202	200	124	- 38%

* Le tonnage 2013 prend en compte le carton issu de la collecte et le carton des apports en déchetteries

Le tonnage d'ordures ménagères enregistre une baisse de 1 364 tonnes, soit environ 14%. Ce résultat très encourageant s'explique en partie par la mise en place de nouveaux contrats de redevance spéciale (RS) qui incitent au tri.

La tendance départementale est également à la baisse mais pas de manière aussi prononcée.

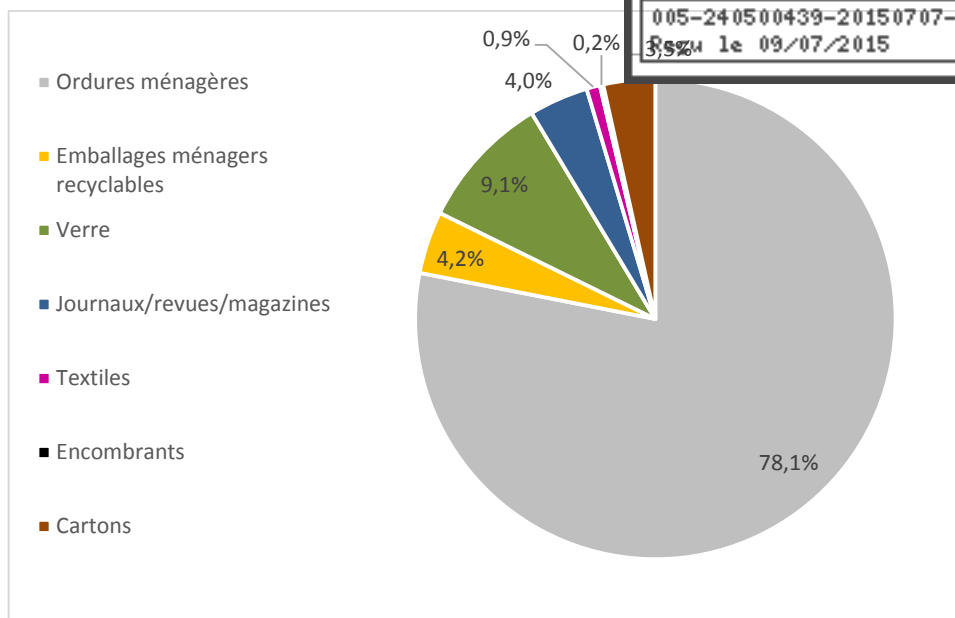
L'augmentation des tonnages d'emballages s'explique par la mise en place, en 2014, d'environ 100 conteneurs EMR sur de nombreux points de regroupement qui n'en disposaient pas auparavant.

La RS a également un effet sur l'augmentation des tonnages d'emballage, par le transfert des déchets des ordures ménagères vers les emballages.

La tendance départementale est à la progression des tonnages (+ 4 % entre 2012 et 2013).

L'augmentation du tonnage de verre peut s'expliquer par le fait que le tonnage de 2013 ne comporte pas la collecte de fin d'année, mais aussi du fait que des points d'apports volontaires verre ont été rajoutés.

Répartition des tonnages 2014 par type de déchets :



Comparatif des ratios moyens de la CCB :

Le ratio de production de déchets est un indicateur permettant de ramener le volume de déchets au nombre d'habitant, il s'exprime en kg/hab/an.

Les ratios de la CCB sont calculés sur 2 bases :

- La population DGF, car le territoire est situé en zone touristique donc sa population effective est supérieure à la population permanente. Les résidences secondaires sont comptabilisées.
- La population permanente Insee, car elle est le standard de référence pour toutes les collectivités.

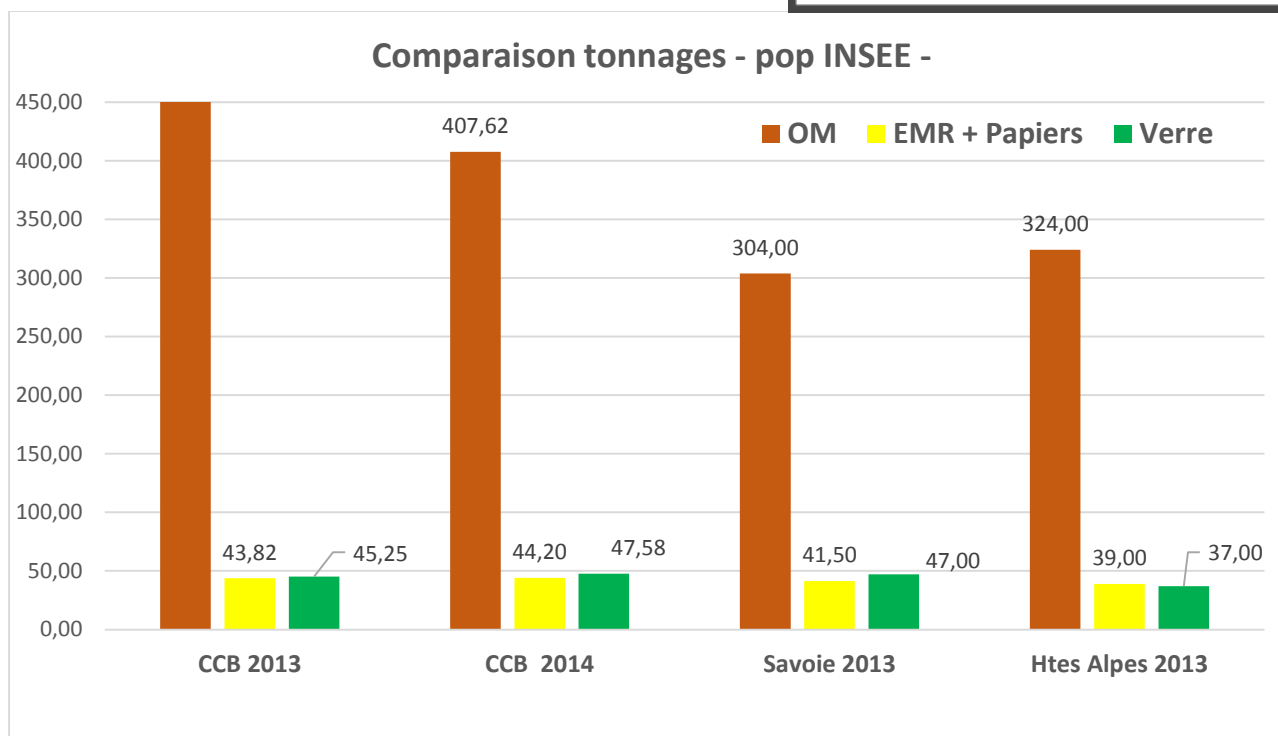
Ci-dessous les ratios de la CCB en comparaison avec des ratios de référence :

Comparaison pop INSEE				
Ratio kg/an/hab	CCB 2013	CCB 2014	Hautes Alpes 2013	Savoie 2013
OM	472.46	407.62	324.0	304.0
EMR + papiers	43.82	44.20	39.0	41.5
Verre	45.25	47.58	37.0	47.0

Si l'on compare la production de déchets par rapport à la population INSEE, le ratio relatif, aux ordures ménagères, est nettement supérieur à celui de La Savoie et des Hautes Alpes.

Ce qui signifie qu'il reste encore une forte marge de progression, bien que ce ratio ait déjà fortement baissé depuis 2013 (presque 16 %).

En ce qui concerne la collecte sélective globale, les résultats pour la CCB sont stables entre 2013 et 2014. Ils sont légèrement supérieurs à ceux de La Savoie mais par contre nettement supérieurs à ceux des Hautes Alpes.



Comparaison pop DGF					
Ratio kg/an/hab	CCB 2013	CCB 2014	Hautes Alpes 2013	Savoie 2013	France 2011 insee
OM	286.23	244.22	242.53	237.20	288.0
EMR + papiers	26.55	26.48	29.51	32.40	46.0
Verre	27.41	28.51	27.33	36.6	29.0

D'une manière globale, les ratios de la CCB sont moins performants que ceux de La Savoie :

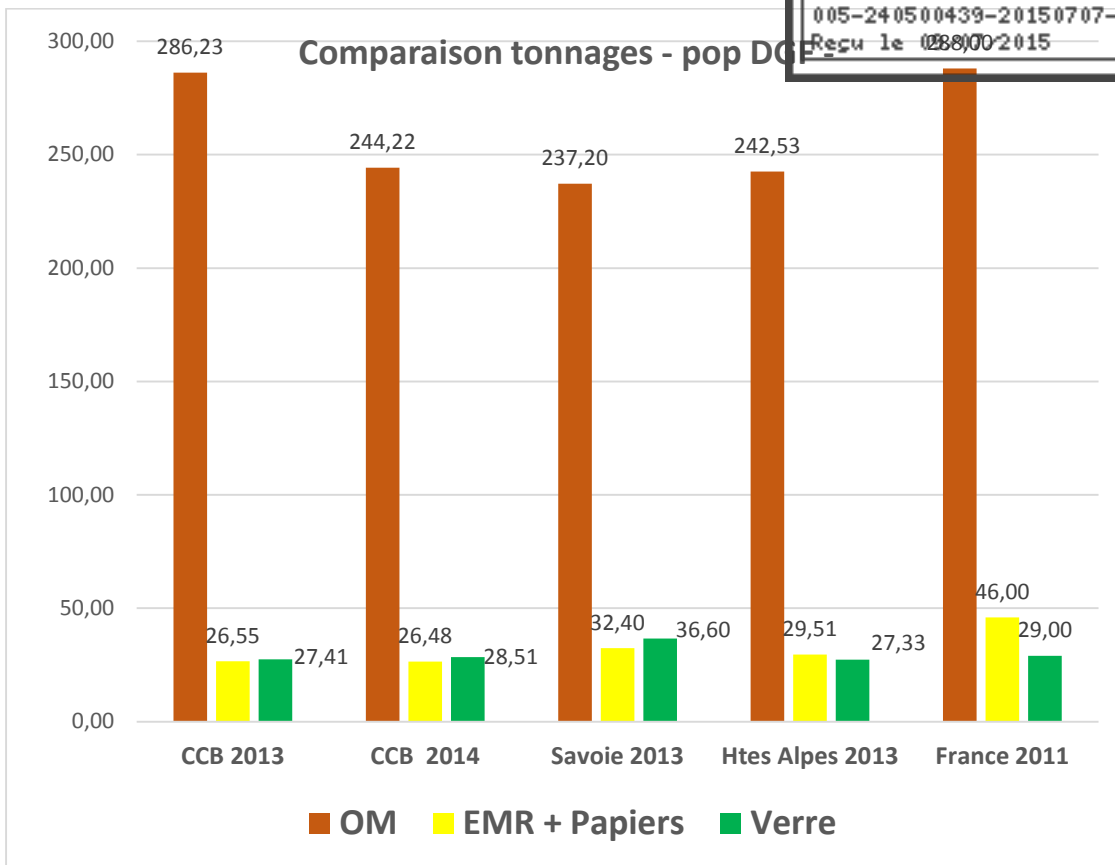
- La production d'ordures ménagères est supérieure,
- Les ratios des EMR + Papiers et du verre sont nettement inférieurs.

Les résultats de la CCB sont comparables à ceux du département des Hautes Alpes.

La comparaison avec les ratios nationaux, permet de conclure que

- La CCB a un meilleur ratio pour la production d'ordures ménagères,
- Les 2 ratios de la collecte sélective peuvent largement être améliorés

Le geste du tri doit être encore expliqué et promulgué au niveau de la population permanente et touristique.



6 - MODES DE TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS

Flux de déchets	Traitement	Exutoire
Ordures ménagères	Enfouissement	Quai de transfert, CCB, Villard -Saint-Pancrace ISDND ⁴ , Alpes Assainissement, Ventavon (05) <i>L'ISDND est exploitée par arrêté préfectoral n°2002-361-3 modifié du 27 décembre 2002, pour une durée de 19 ans. Ce site est certifié ISO 14 001.</i>
Emballages ménagers recyclables	Tri, conditionnement Recyclage matière et valorisation assurés par les filières agréées d'Eco-Emballages*	Quai de transfert, CCB, Villard -Saint-Pancrace Centre de tri, Alpes Assainissement, Ventavon (05) <i>Le centre de tri est exploité par arrêté préfectoral n°2002-361-3 modifié du 27 décembre 2002. Ce site est certifié ISO 14 001.</i>
Verre	Recyclage matière	Verrerie du Languedoc à Vergèze (30)
Papiers	Tri, conditionnement Recyclage matière assuré par les filières agréées d'Ecofolio*	Centre de tri, Alpes Assainissement, Ventavon (05)
Cartons	Tri, conditionnement Recyclage matière	Centre de tri, Alpes Assainissement, Ventavon (05)
Textiles	Tri, conditionnement et revente Déchetterie	Ateliers Les fils d'Ariane : Gap, Briançon, Embrun et Château Arnoux
Encombrants	Enfouissement	ISDND, Alpes Assainissement, Ventavon (05)

* Les éco-organismes et leur fonctionnement sont présentés en § 8

7 - DÉCHETTERIES

Le territoire comprend 5 déchetteries :

Commune	Déchetterie
Briançon	Fonchristiane
Val-des-Près	La Clarée
Villar d'Arène	Haute-Romanche
Le Monétier-les-Bains	La Guisane
Saint Chaffrey	Clot Jouffrey

⁴ ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux

Leurs horaires d'ouvertures sont les suivants :

HORAIRES du 2 janvier au 30 avril 2014	
Fontchristianne	Du lundi au vendredi: 8h30/12h00 - 13h30/17h00
	Samedi: 09h30/12h00 - 14h00/17h00
Clot Jouffrey	Du lundi au samedi: 10h00/12h00 - 13h30/16h30
Clarée	Lundi, mercredi, vendredi: 13h30/16h30
	Samedi: 09h30/12h00 - 14h00/17h00
Guisane	Du lundi au samedi : 10h00/12h00 - 13h30/16h30
Haute-Romanche	Mardi - Vendredi: 13h30/16h30
	Samedi: 09h30/12h00 - 13h30/16h30

HORAIRES du 2 mai 2014 au 30 septembre 2014	
Fontchristianne	Du lundi au vendredi: 8h30/12h00 - 13h30/18h00
	Samedi: 09h30/12h00 - 14h00/17h00
	Dimanche et jour férié: 09h30/12h00
Clot Jouffrey	Du lundi au samedi: 9h00/12h00 - 13h30/17h30
	Jour férié: 9h30/12h00
	dimanche juillet et aout : 9h30/12h00
Clarée	Lundi, mercredi, vendredi: 13h30/17h30
	Samedi: 09h30/12h00 - 13h30/17h00
Guisane	Du lundi au vendredi: 10h00/12h00 - 13h30/17h30
	Samedi: 10h00/12h00 - 13h30/17h00
Haute-Romanche	Mardi - vendredi : 13h30/17h00
	Samedi: 09h30/12h00 - 13h30/17h00

HORAIRES à partir du 1er octobre 2014

Fontchristianne	Du lundi au vendredi: 8h30/12h00 - 13h30/17h00
	Samedi: 09h30/12h00 - 14h00/17h00
Clot Jouffrey	Du lundi au vendredi: 10h00/12h00 - 13h30/17h00
	Samedi : 10h00/12h00 - 13h30 / 16h30
Clarée	Mercredi et samedi : 13h30/16h30
Guisane	Du lundi au vendredi : 10h00/12h00 - 13h30/17h00
	Samedi : 10h00/12h00 - 13h30 / 16h30
Haute-Romanche	Mercredi et samedi : 13h30/16h30

Les fréquentations :

Depuis juin 2014, la fréquentation est suivie par tranches horaires sur chaque déchetterie et ce pour les professionnels et les particuliers.

C'est à partir de ces données, que le service tente d'adapter au mieux les horaires d'ouvertures en fonction des besoins de la population et du budget de la collectivité.

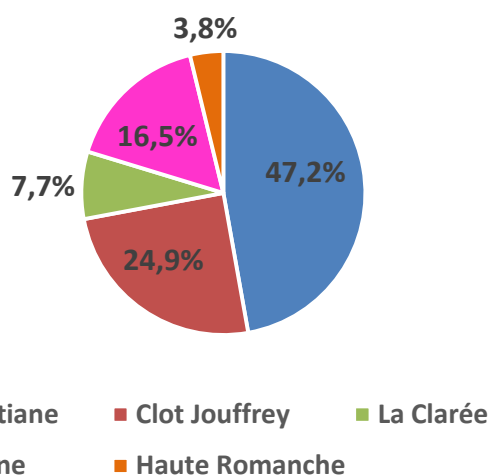
Les principales conclusions sont décrites ci-dessous :

- Les déchèteries de Fontchristianne et de Clôt Jouffrey sont les plus fréquentées, que ce soit par les particuliers ou les professionnels,
- De manière générale, les tendances de fréquentations par plages horaires des professionnels suivent celles des particuliers.
- En hiver, à l'ouverture (8h30) sur Fontchristiane, la fréquentation est faible tandis qu'à celle de Clôt Jouffrey (à 10h), elle est élevée. Sur cette même période, les créneaux de fin d'après-midi sont peu utilisés, à part à Fontchristiane qui tire sur cet aspect son épingle du jeu.
- La déchèterie de Clôt Jouffrey connaît une fréquentation de plus en plus importante, certainement liée au fait qu'elle est relativement récente et se fait connaître petit à petit des usagers.
- Le créneau d'ouverture du dimanche matin de Clot Jouffrey (en moy 10 pers par dimanche) a rencontré moins de succès que celui de Fontchristiane (en moyenne 30 pers par dimanche)

7.1 Répartition des tonnages par déchetterie

	Tonnage 2011	Tonnage 2012	Tonnage 2013	Tonnage 2014	Evolution 2013/2014	Evolution 2011/2014
Fontchristiane	4 600	4 081	3 913	2 717	-44.0 %	-69.3 %
La Clarée	861	711	675	441	-53.1 %	-95.2 %
Haute Romanche	527	371	355	218	-62.8 %	-141.7 %
La Guisane	1 697	1 310	1 132	950	-19.2 %	-78.6 %
Clot Jouffrey	HS	1 268	1 340	1 431	6.4 %	
TOTAL	7 686	7 741	7 415	5 757	-28.8 %	-33.5%

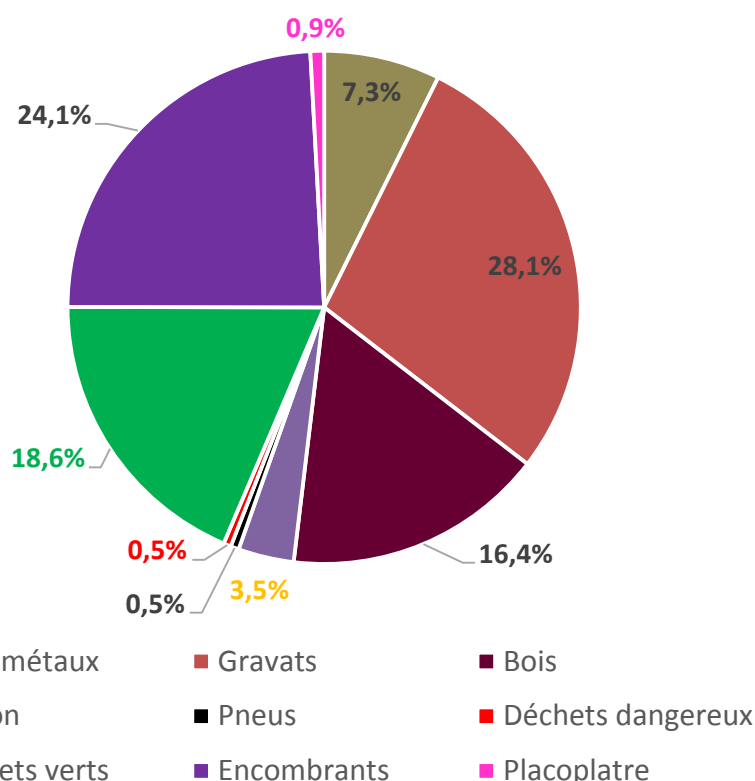
Répartition des tonnages par déchetterie

**7.2 Evolution des tonnages par type de déchets**

Types de déchets	Tonnage 2011	Tonnage 2012	Tonnage 2013	Tonnage 2014	Evolution 2013/2014	Evolution 2011/2014
Fer / métaux	597	534	484	422	-14.7%	-41,5%
Gravats / inertes	1 866	2 062	1 897	1 619	-17.2%	-15,3%
Bois	1 175	1 325	1 093	947	-15.4%	-24,1%
Cartons apportés en déchetterie	/	/	440*	202	-117.8%	/
Pneus (collectés par Alpes Assainissement et par Alliapur)	61	48	49	30	-63.3%	-103.3%
Déchets ménagers spéciaux (collectés par Alpes Assainissement et par EcoDDS)	23	26	18	27	34.1%	15,8%
Placoplatre	-	-	-	50	-	-
Déchets verts	1 288	1 194	1 084	1 072	-1.1%	-20,2%
Encombrants	1 704	1 738	1 826	1 388	-31.6%	-22,8%

* Comprenant le carton collecté en porte à porte

Répartition des tonnages par type de déchets



Les tonnages apportés en déchetteries et les tonnages collectés suivent la même tendance : Ils baissent fortement : - 1 600 tonnes entre 2013 et 2014.

Tout d'abord, la différence de calcul pour le carton explique environ 380 tonnes d'écart. En effet en 2014, les tonnages des cartons déposés en déchetteries étaient séparés de ceux collectés en porte à porte alors qu'en 2013 ils étaient comptabilisés ensemble.

Par ailleurs, la mise en place d'un système informatisé pour les dépôts des professionnels a engendré une forte baisse des tonnages.

Certains professionnels ont directement géré leurs déchets avec un prestataire privé. D'autres sont allés les déposer sur les déchetteries à proximité de la CCB où les dépôts en déchetteries sont encore gratuits.

7.3 Valorisation des déchets issus des déchetteries

Déchets	Filière de recyclage	Tonnage 2013	Tonnage 2014	Evolution
Métaux – ferraille	LELIEVRE Recyclage	457	422	-8,3%
Bois	CHANCEL	1 046	947	-10,5%
Papier	Centre de tri du Beynon	440	432	-1,9%
Cartons	Centre de tri du Beynon	440**	202	-140,6%
Pneus	SEVIA - ALIAPUR	48	30	-60,0%
Déchets verts	SAUR	1 072	1 012	-5,9%
Déchets d'Equipe- ment Electriques et Electroniques (DEEE)	*GEMHF / EPUR MEDITERRANEE - GIGNAC LA NERTHE (13)	68	108	37,1%
	*GEMF/TERECOVAL - LA CHAMBRE (73)	30	33	9,1%
	Ecrans / SIBUET ENVIRONNEMENT - CHAMOIX SUR GELON (73)	45	44	-3,2%

*GEMHF : Gros Electro Ménager Hors Froid
GEMF : Gros Electro Ménager Froid
PAM : Petit Electro Ménager

7.4 Travaux sur les déchetteries

Déchetterie de la Guisane – construction d’un quai à déchets verts

Suite à l’évolution de la réglementation, la DREAL a demandé la mise aux normes de la plateforme de déchets verts de la Guisane. Aussi, il a été fait le choix de fermer cette plateforme et de créer un quai supplémentaire pour recevoir les déchets verts sur le site de la Guisane à Monetier les bains.

La mission de maîtrise d’œuvre a été assurée par Assistance Pro-G pour un montant de 5 600 € HT.

Les travaux, ont été confiés à OLIVE TRAVAUX pour un montant de 61 992 € HT. Les travaux ont eu lieu entre mi-juin et mi-juillet 2014.

Subvention de l’ADEME de 22 320 € obtenu le 5 mai 2014

Mise en service du nouveau quai à déchets verts : 15 juillet 2014

Réception définitive des travaux : 29/09/2014



Déchetterie de Fontchristiane – agrandissement de la plateforme de déchets verts

Suite à la fermeture de la plateforme de déchets verts de Monétier les bains, il fallait augmenter la capacité de stockage sur la plateforme de Fontchristiane.

La maîtrise d’œuvre a été assurée en interne et les travaux ont été attribués à l’entreprise « Olive travaux » pour un montant de 31 560 € HT comprenant les postes suivants :

- Décaissement revêtement des zones à agrandir,
- Clôture du site,
- Création d’un séparateur à hydrocarbures.

Réception et date de mise en service : 29/09/2014



Déchetterie de Fontchristiane – Mission de maîtrise d’œuvre pour la construction d’un local d’exploitation

Depuis 2007, le local des gardiens de la déchetterie de Fontchristiane est constitué de 2 algéccos. Afin d’améliorer le confort des agents et l’insertion paysagères du site, il a été décidé d’aménager un local d’exploitation.

Le 29 juillet dernier, nomination du maître d’œuvre Alessandro ROVAGNA, pour un montant de 5 610€ € HT.

Pour l’ensemble des travaux sur Fontchristiane :

Subvention de l’ADEME de 32 904 € obtenu le 5 mai 2014

Déchetterie de la Haute-Romanche

Depuis fin 2011, des dégradations ont été constatées sur la déchetterie de la Haute-romanche s’amplifiant d’année en année. Si bien qu’en 2013, un diagnostic solidité-sécurité réalisé sur le site a imposé la fermeture du local d’exploitation et la fermeture provisoire du site dans l’attente d’une mise en sécurité.

Suite à des travaux de sécurisation et à la mise en place d’une surveillance accrue du site, la déchetterie est maintenue ouverte.

2014 a été une année de négociation avec l’ensemble des partenaires du dossier :

- Mai 2014 : expertise géotechnique faite par kaena et suivi par le collège des experts
- Juin 2014 : négociation avec les experts
- Septembre à décembre 2014 : constitution du dossier de réclamation.

7.5 Principaux faits marquants sur les déchetteries

- Suite à de nombreux vols et/ou intrusions, en déchetterie (11 plaintes au commissariat de Briançon et préjudice d’environ 5 000 euros), des actions ont été menées :
 - Sur la déchetterie de Fonchristiane, un système de dissuasion a été mis en place à l’automne,
 - Les DEEE sont tous marqués au marqueur indélébile pour dissuader leurs vols et leurs reventes,
- Un système informatisé de suivi et de facturation des dépôts des professionnels a été installé sur les 5 déchetteries du territoire. Chaque dépôt de professionnels est ainsi enregistré directement sur PDA par le gardien. Ce système a permis un meilleur suivi et une plus grande efficacité dans la gestion des factures auprès des professionnels.
- Des filières spécifiques pour le placo plâtre et le goudron d’étanchéité ont été mises en place, suite à plusieurs demandes des professionnels :
Les tonnages déposés sur l’exercice 2014 ont été les suivants :
 - Placo plâtre : 49.066 tonnes
 - Goudron d’étanchéité : 0 tonne

Les éco-organismes sont des structures mandatées par décret ministériel pour organiser la fin de vie des déchets qui entrent dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP).

La REP est un principe de « pollueur-payeur ». Elle consiste à faire payer une éco-contribution aux fabricants, importateurs et distributeurs de certains produits, pour participer à la prise en charge de la collecte, du recyclage et du traitement des déchets en fin de vie issus de ces produits.

Les éco-organismes font le lien entre les fabricants, qui financent l'élimination, et les collectivités qui assurent l'élimination. Les éco-organismes veillent ainsi à mettre à disposition des collectivités des moyens techniques nécessaires à la collecte et au traitement des déchets en question (ex. : contenants adaptés) et assurent une redistribution des soutiens financiers.

Outre les éco-organismes, la collectivité a conventionné avec des associations et repreneurs, toujours dans l'objectif d'augmenter la valorisation, mais aussi en travaillant sur le volet social et caritatif.

C'est dans cette optique que la CCB a renforcé tout au long du deuxième semestre 2014 ses objectifs d'optimisation en signant pas moins de 7 nouvelles conventions de partenariat avec des Eco-organismes, des repreneurs ou des associations.

Ce choix permet de détourner, des déchets enfouis en centre de stockage, des déchets valorisables. Ces filières de valorisation et de recyclage ont ainsi un double impact, pour le territoire et pour la collectivité : environnemental et financier

La page suivante présente de manière qualitative l'ensemble des structures en contrat avec la collectivité.. Les seules données consolidées que la collectivité a pu obtenir pour cet exercice 2014, concernent ECODDS, pour les déchets dangereux, Eco-système pour les DEEE et Aliapur pour les pneus. Les autres données quantitatives seront présentées pour l'exercice 2015.

Organisme	Type	Déchets concernés	Description organisme/partenariat
	Repreneur	Pneumatiques des véhicules légers et moto	L'organisme Aliapur créé en octobre 2008 assure la reprise (collecte, transport et traitement) des pneus usagés pour la majorité des collectivités du territoire nationale. Permet à la CCB de bénéficier d'une reprise gratuite des pneus usagés déposés par les particuliers, en déchetterie.
	Association loi 1901	Tout ou partie de bicyclette usagée	Adhérent du réseau l'Heureux Cyclage, qui fédère l'ensemble des ateliers associatifs en France, l'association « L'atelier Cyclonique » s'engage, au moyen d'actions de prévention et de communication auprès de particuliers, professionnels ou collectivités, à limiter la destruction des vélos. Ces vélos non détruits seront ainsi revalorisés dans l'atelier de l'association, soit directement réemployés, soit recyclés pour pièces. Partenariat : récupération des bicyclettes usagées pour adultes (tout ou partie), pas de vélos enfant, dans les déchèteries de Fontchristianne et Clôt Jouffrey
	Association loi 1901	Les bouchons d'emballages ménagers	L'association « Thémis 05 », adhérente du réseau des « Bouchons d'Amour », est l'acteur du territoire des Hautes Alpes en charge de la collecte des bouchons. Le principe est simple : l'association caritative collecte les bouchons, fait un sur-tri, puis les expédie sur le site de regroupement de Clamensane (04), conditionnés en sacs de 100 L. De là, ils acheminés dans une usine de recyclage. Les bouchons servent de matière première à la fabrication de palettes en plastique. Le produit de cette vente est entièrement utilisé pour des achats à destination des personnes handicapées en difficulté (fourniture de fauteuils roulants, handi-chiens,...) au niveau local.
	Eco-organisme	Déchets dangereux des ménages	L'Eco-Organisme EcoDDS, créé depuis avril 2013, a pour objectif d'accompagner et de soutenir financièrement les collectivités pour la collecte séparative et le traitement des déchets spéciaux, produits par les ménages. La CCB s'engage à séparer les déchets apportés en déchetteries par les particuliers de ceux apportés par les professionnels. EcoDDS s'engage à soutenir financièrement la CCB.
	Eco-organisme	Déchets d'ameublement (DEA)	Eco-Mobilier, éco-organisme créé en décembre 2011, a été agréé par l'Etat le 26 décembre 2012, pour une prise d'effet au 1er janvier 2013. Eco-mobilier prend en charge les obligations des metteurs sur le marché (fabricants et distributeurs) relatives à la gestion des DEA, sur le périmètre du mobilier domestique et de la literie. A cette fin, Eco-mobilier met en place une collecte séparée des DEA sur les points de collecte de notre territoire. La mise en place des contenants de collecte, leur enlèvement et le traitement est pris en charge par Eco-mobilier selon les modalités du Contrat Territorial de Collecte du Mobilier.
	Eco-organisme	Textile et chaussures	Eco-TLC est un éco-organisme semblable aux autres filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur) tels qu'Eco-systèmes ou encore Eco-emballages. Agréé en 2009, cet éco-organisme concerne l'ensemble des parties prenantes de la filière des textiles, linge de maison et chaussures, du concepteur au recycleur. Son rôle fédérateur est de répondre aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux de la filière. L'objectif principal est de doubler la collecte et le tri en vue du réemploi/recyclage en créant de l'emploi d'insertion.
	Repreneur	Capsules Nespresso	Les capsules à café usagées de la marque « Nespresso » présentent un enjeu de collecte séparée important pour les raisons suivantes : - 100 % valorisable : aluminium recyclable et marc de café valorisable en amendement organique, - Demande importante de la part des usagés, - Aucun coût pour la collectivité. Nature du partenariat : mise en place de bacs de récupération dans l'ensemble des déchèteries
	Eco-organisme	DEEE (Déchets d'Équipement Électrique et Electronique)	Ecosystèmes est un éco-organisme agréé spécialisé dans la collecte et la revalorisation des DEEE usagers. Ces actes sont financés par l'écotaxe visible sur le détail du prix des emballages. L'agrément d'éco-systèmes vient d'être renouvelé pour 5 ans. Le partenariat s'en trouve sensiblement modifié en faveur de la collectivité.
	Eco-organisme	Ampoules et néons	Récyclum est un éco-organisme agréé spécialisé dans la collecte et le traitement des lampes usagées. L'agrément de Récyclum vient d'être renouvelé pour 5 ans. Des nouveaux soutiens peuvent être versés aux collectivités.
	Association loi 1901	Textile et chaussures	Partenariat de collecte par le biais de conteneurs dédiés sur le territoire. Les Fils d'Ariane sont inscrit au réseau de l'éco-organisme "Eco-TLC". L'organisme collecte et revalorise le textile par vente directe dans sa boutique de Briançon, ou bien par vente au poids.
	Eco-organisme	Piles usagées	Corepile est un éco-organisme sous Agrément d'Etat depuis 2010 qui assure la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables pour le compte de ses adhérents metteurs sur le marché en France (producteurs, distributeurs, incorporateurs et importateurs).
	Eco-organisme	Emballages ménagers	Eco-Emballages a été créé il y a 20 ans pour réduire l'impact des emballages sur l'environnement. Eco-emballages a reçu un nouvel agrément pour la période 2011-2016. Son rôle : organiser le dispositif national du tri et du recyclage. Ses missions : mieux trier, recycler plus et réduire les emballages ménagers.
	Eco-organisme	Papiers	Ecofolio est un éco-organisme agréé pour la collecte et le recyclage du papier. Sa gouvernance est partagée par tous les émetteurs de papiers qui contribuent au dispositif de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP). Sa principale mission est de développer le geste du tri et de tendre vers une collecte à coût zéro (coûts de collecte - revente du papier) pour les collectivités
	Association loi 1901	Encombrants divers	Association dépendant du CPIE Haute Durance créé en 1994, membre du réseau National des Ressourceries. Comptant 4 emplois permanents et 15 emplois d'insertion, les missions de la ressourcerie sont les suivantes : Collecte séparative de certains objets de particuliers, Tri, contrôle, réparation/customisation si nécessaire, Sensibilisation auprès de différents publics (clients, familles, scolaires)

10 – COMMUNICATION

En 2014, 25 actions de communication et de sensibilisation ont été menées par la Régie des OM dans le cadre scolaire, professionnel, mais aussi auprès du grand public.

10.1 Interventions au sein des écoles

Objectif des interventions :

- Expliquer aux élèves le fonctionnement de la collecte et du traitement des déchets sur le territoire ;
- Faire prendre conscience aux élèves de leur production de déchets et les gestes qui permettent de diminuer cette production ;
- Apprendre aux enfants le geste du tri.

Bilan 2014 :

Briançon : 4 interventions scolaires pour environ 90 élèves :

- Ecole de Saint Blaise, CE₁, CE₂, le 17 avril ;
- Ecole de Saint Blaise, CM₁, CM₂, le 15 mai ;
- Collège des Garcins, 5^{ème}, le 10 Octobre ;
- Ecole Oronce Fine, CM₁, CM₂, le 14 Novembre.

La Grave : 2 interventions pour environ 40 élèves :

- CE₁ et CE₂, le 15 Décembre ;
- CM₁ et CM₂, le 17 Décembre.



10.2 Interventions auprès du grand public

En 2014 la Régie des OM a tenu des stands de sensibilisation du grand public, en profitant de l'organisation d'évènements locaux par les communes.

Objectif des interventions :

- Sensibiliser la population à la problématique de la gestion des déchets ;
- Communiquer sur les résultats de la régie OM ;
- Expliquer aux habitants les consignes de tri sélectif ;
- Répondre aux interrogations de la population ;
- Distribuer des outils et donner des pistes aux personnes sensibilisées pour réduire la production de déchets.

Interventions :

- Stand lors de la fête de l'été à Briançon le 15 juillet :

Environ 200 enfants ont été reçus par l'ambassadeur du tri sur le stand de la Régie. Par ailleurs, la régie a mis à disposition des éco-gobelets réutilisables pour l'évènement, évitant ainsi l'achat et l'élimination de gobelets jetables.

- Stand lors du ramassage de déchets du printemps à Montgenèvre le 12 juin ;
- Stand lors de la fête de la nature à La-Salle-les-Alpes le 14 juin ;
- Stand lors de la fête du tennis, à Briançon le 10 septembre ;
- 1 stand lors du forum des saisonniers, à La-Salle-les-Alpes le 15 décembre ;
- Stand lors des marchés de Briançon sur 6 dates durant l'été (environ 600 personnes sensibilisées dont 65% de résidents).

Un accompagnement sur la gestion des déchets a été mis en place pour le Mondial de l'escalade avec la mise à disposition de gobelets réutilisables, tout comme lors de la fête des éclaireurs de France.

La régie a également participé au Téléthon des vieux papiers, les 8 et 9 décembre en organisant une collecte spécifique de vieux papiers sur 32 points de collecte du territoire. Au total, 4 tonnes de papier ont été collectées et 2 200 € ont été reversées au Téléthon.



Stand lors de la fête des enfants



Stand sur le marché de Briançon

10.3 Interventions en milieu professionnel

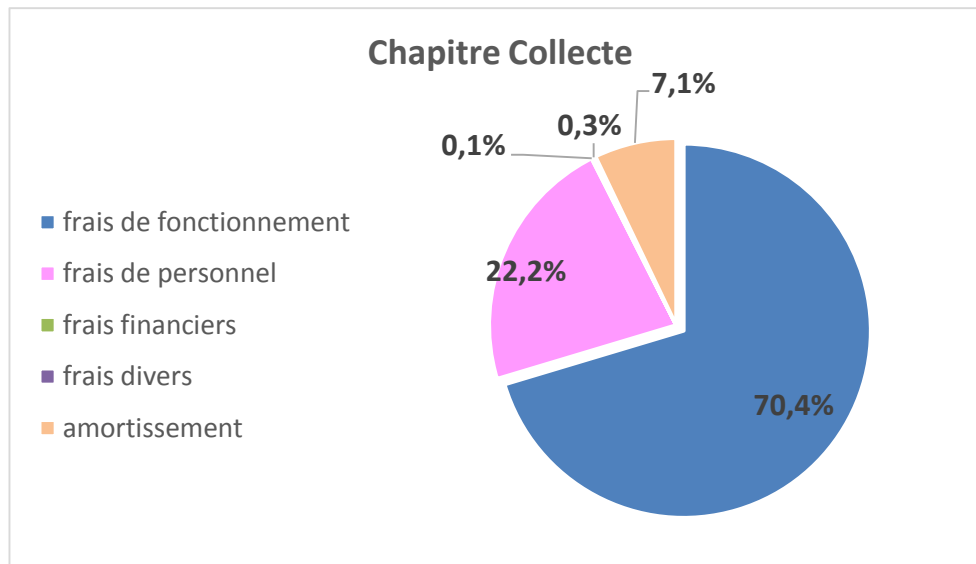
- CPIE : sensibilisation des stagiaires le 6 mars ;
- Centre de Coordination : sensibilisation des stagiaires le 23 octobre ;
- GRETA : sensibilisation des stagiaires le 12 novembre ;
- Club Med : sensibilisation de tous les responsables du site le 7 février ;
- Vieille ville, rue La Gargouille : sensibilisation de l'ensemble des commerçants le 17 juin.

III – COÛTS DU SERVICE PUBLIC EN 2014

1 – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

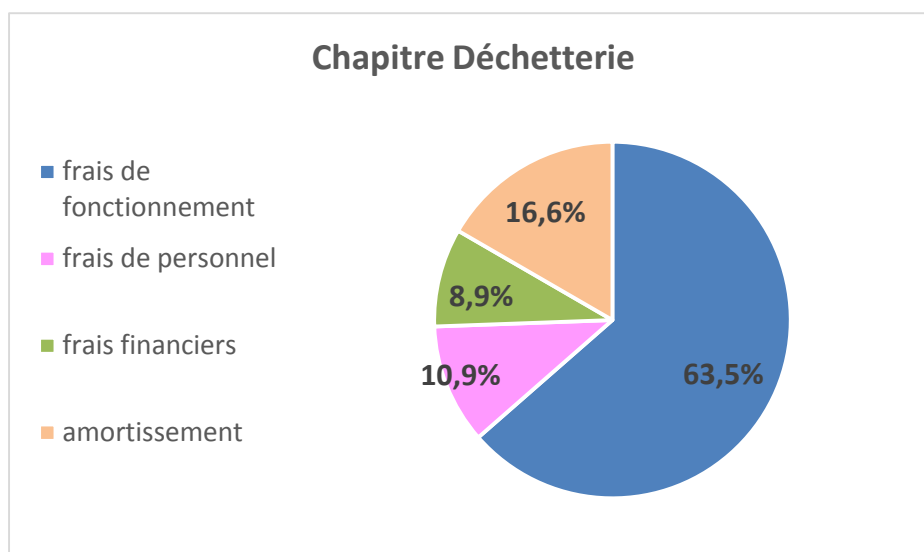
1.1 Chapitre collecte

COLLECTE	2 902 930.46 €
Frais de fonctionnement – 011	2 043 703.61 €
<i>Carburant</i>	106 068.65 €
<i>Maintenance – Assurance – Entretien véhicules</i>	46 129.27 €
<i>Prestation de services Veolia (transport, traitement, collecte verre et papier, TGAP)</i>	1 670 315.73 €
<i>Partenariat avec la CCOisans – Hte Manche (gestion des déchets de Villar d'Arene et de La Grave)</i>	146 820.84 €
<i>Réparation – Entretien – Lavage contenants</i>	19 847.36 €
<i>Collecte des encombrants – La Miraille</i>	4 730.0 €
<i>Location Garage Rignon</i>	25 641.20 €
<i>Fonctionnement divers (téléphone, EPI, petits matériels...)</i>	24 150.56 €
Frais de personnel – 012 <i>(Chef d'exploitation et agents de collecte à l'année et renfort saisonnier)</i>	642 488.72 €
Amortissements <i>(acquisition des véhicules de collecte en nov 2013)</i>	205 985.90 €
Frais Financiers	1 607.00 €
Titres annulés – Créances	9 145.23 €



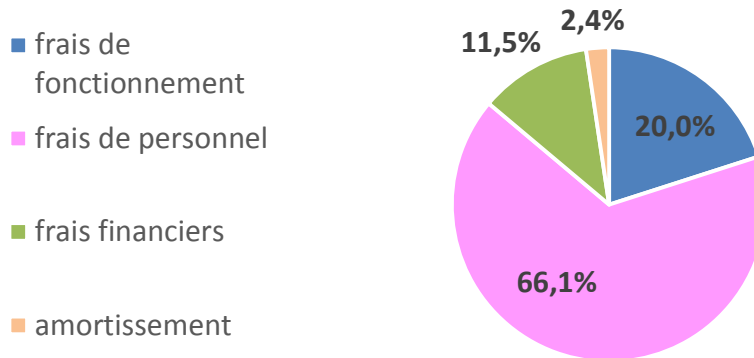
1.2 Chapitre déchetterie

DECHETTERIE	1 323 992.14 €
Frais de fonctionnement – 011	841 363.84 €
<i>Prestation de services Veolia (location et gestion des bennes, transport et traitement des déchets déposés en déchetterie)</i>	763 900.75 €
<i>CPIE La Ressourcerie– La Miraille</i>	30 000 €
<i>Fonctionnement divers (téléphone, électricité, déneigement, eau, EPI, petits matériels...)</i>	47 463.09 €
Frais de personnel – 012 (gardien de déchetteries)	143 828.34 €
Amortissements (travaux sur les déchetteries de Clot Jouffrey et Fontchristiane)	220 423.39 €
Frais Financiers	118 151.07 €
Titres annulés – Créances	225.50 €

**1.3 Chapitre quai de transfert**

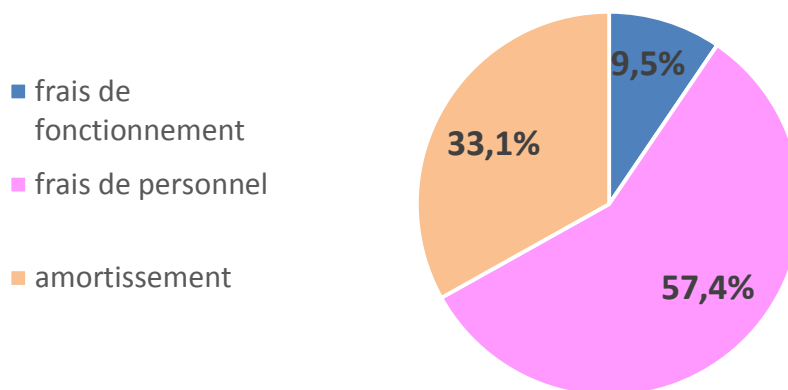
QUAI DE TRANSFERT	106 100.35 €
Frais de fonctionnement – 011 -	21 271.59 €
<i>Fonctionnement divers (téléphone, électricité, eau, déneigement, EPI, petits matériels...)</i>	21 271.59 €
Frais de personnel – 012 – (agents du quai de transfert)	70 106.12 €
Amortissements	2 506.76 €
Frais Financiers	12 215.88 €

Chapitre Quai de Transfert

**1.4 Chapitre Ressource OM**

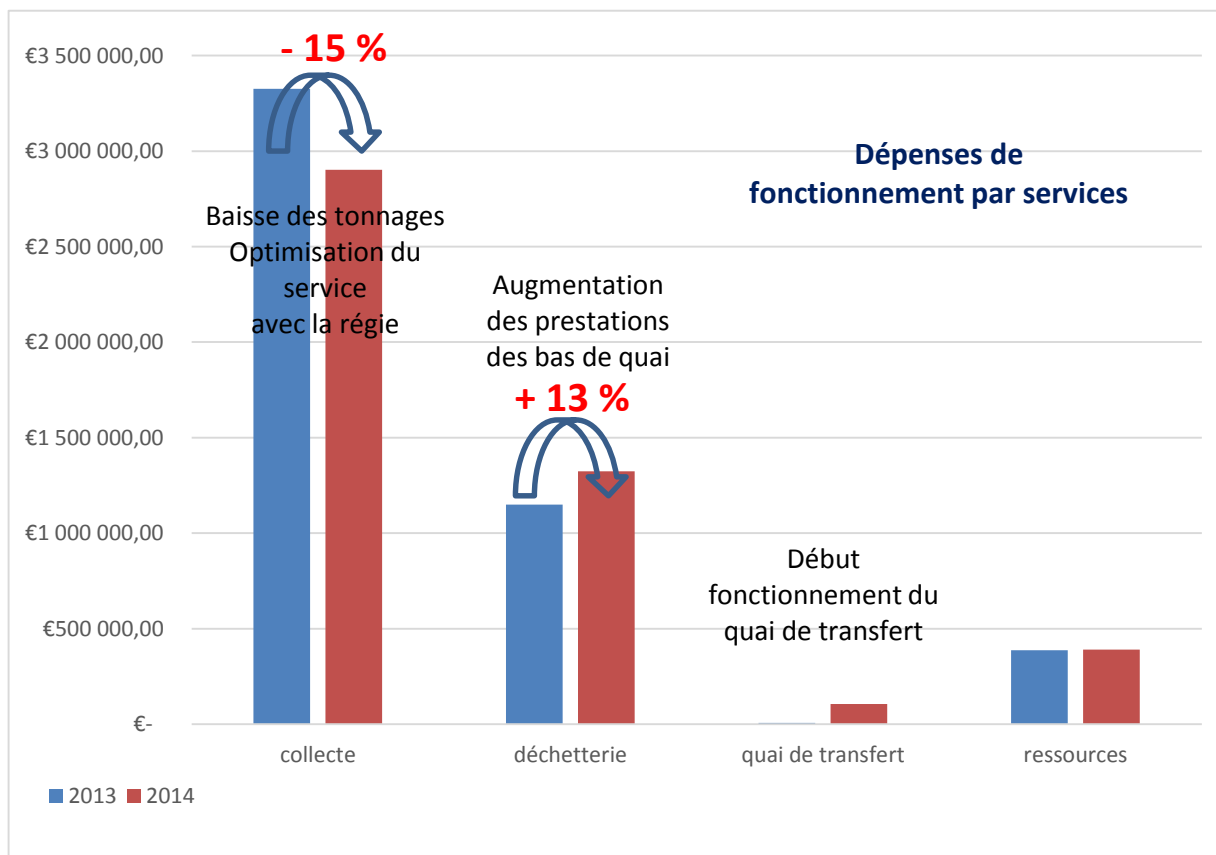
RESSOURCES OM	390 212.95 €
Frais de fonctionnement – 011 -	37 495.74 €
<i>Fonctionnement divers (téléphone, communication, petits matériels, fournitures administratives...)</i>	37 495.74 €
Frais de personnel – 012 – (agents techniques, administratifs et encadrement)	223 666.43 €
Amortissements (Acquisition et pose D.S.E – support communication)	129 050.78 €

Chapitre Ressources



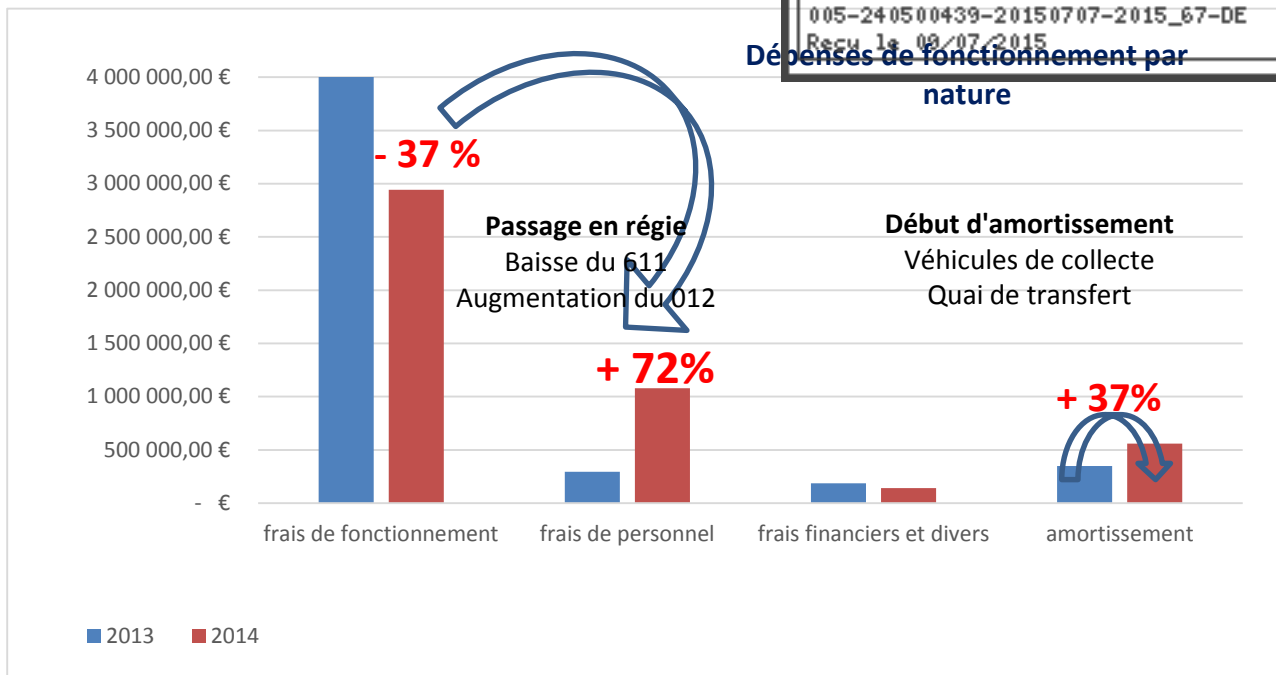
1.5 Comparaison 2013/2014

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE Comparaison 2013/2014		
	2013	2014
TOTAL	4 869 793,68 €	4 723 235.91 €
<i>Collecte</i>	3 327 063,62 €	2 902 930.46 €
<i>Déchetterie</i>	1 149 354,65 €	1 323 992.14 €
<i>Quai de transfert</i>	6 823,08 €	106 100.35 €
<i>Ressources</i>	386 552,33 €	390 212.95 €



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE Comparaison 2013/2014		
	2013	2014
TOTAL	4 869 793,68 €	4 723 235.90 €
<i>Frais de fonctionnement – 01</i>	4 038 877,78 €	2 943 834.78 €
<i>Frais de personnel – 012</i>	295 319,97 €	1 080 089.61 €
<i>Amortissements</i>	349 608,30 €	557 966.83 €
<i>Frais Financiers</i>	130 635,39 €	131 973.95 €
<i>Titres annulés – Créances</i>	55 352,24 €	9 370.73 €

Dépenses de fonctionnement par nature



Pour cette première année de régie, entre 2013 et 2014, les dépenses de fonctionnement ont diminué de 3.1% soit un peu moins de 150 000 euros.

Le coût du service est de 134.5 euros par habitant (pop DGF) alors qu'en 2013 il était de 140.2 euros.

2 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

2.1 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La TEOM permet de financer l'élimination des déchets ménagers et assimilés. En 2014, son taux, stable depuis 2008, était de 10.90%.

La TEOM est indexée sur la taxe foncière et s'applique à toutes les propriétés bâties.

Le produit des recettes de la TEOM est de **4 410 350 €** en 2014.

2.2 Redevance spéciale

La redevance spéciale (RS) est une contribution financière supportée par les entreprises et les administrations utilisatrices du service public d'élimination des déchets. Cette redevance sert à financer le service d'élimination des déchets autres que ceux produits par les ménages.

Le tarif en vigueur a été approuvé en Conseil Communautaire, il est fixé par l'arrêté n°2013/TEDD/045 en date du 31 décembre 2013. Le tarif de la redevance spéciale est passé de 0,20€/kg à 0,29€/kg à compter du 1^{er} janvier 2014.

En 2014, le montant des recettes de la RS s'établit à **647 103 €**, contre 135 340 € en 2013. Cette importante augmentation s'explique principalement par le fait que la facturation de 2013 n'a comporté qu'un seul

semestre, et que celle de 2014 en a comporté 3. Par ailleurs, l'augmentation du prix de la redevance spéciale et celle du nombre de contrats signés contribuent aussi à cette augmentation.

2.3 Soutiens des éco-organismes / recettes de la vente des matériaux

Il s'agit des recettes financières reversées aux collectivités par les éco-organismes, au regard de la quantité et de la qualité des matériaux collectés (emballages recyclables, verre, papiers...).

En 2014, l'ensemble de ces recettes représentaient **405 846 €**.

2.4 Facturation déchetterie

Depuis le 1^{er} juin 2013, les professionnels qui se rendent en déchetterie font l'objet d'une facturation, selon la grille tarifaire suivante :

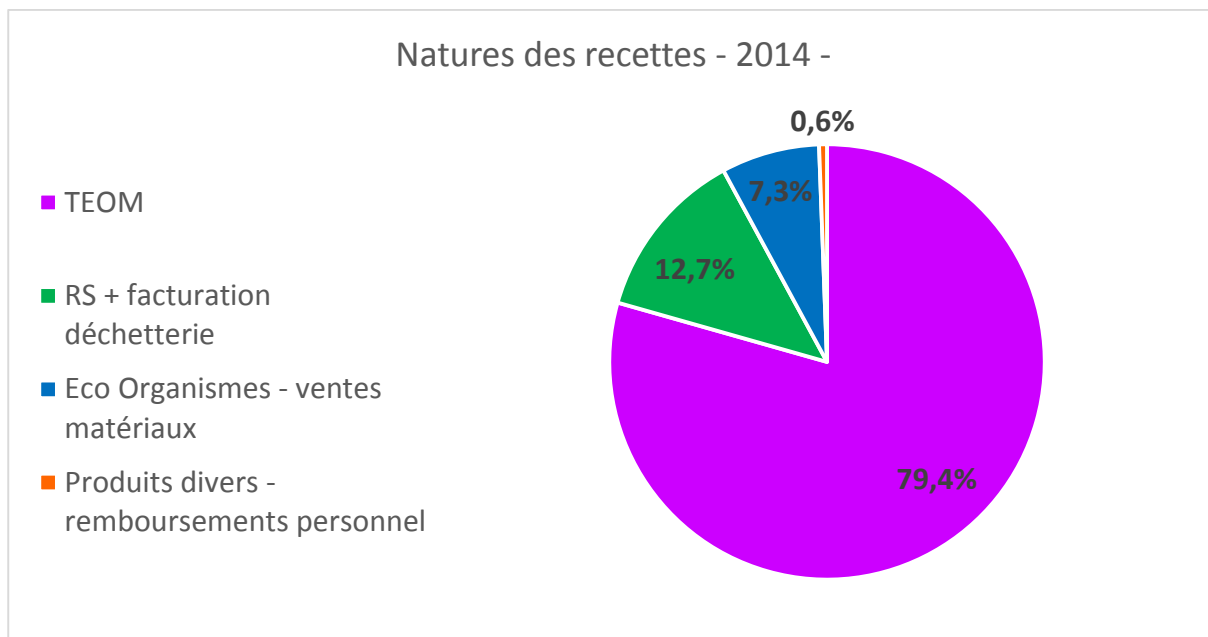
Nature du déchet	Tarifs 2014
Verre – carton – papiers	Gratuit
Ferraille – métaux	2,24 €/m ³
Encombrants – DIB	40,35 €/m ³
Bois	8,8 €/m ³
Déchets verts	5,28 €/m ³
Déchets inertes	28 €/m ³ ou 20 €/t au CET
Déchets spéciaux – dangereux	0,59 €/litre
Placoplâtre	192,5 €/t
Goudrons d'étanchéité	775 €/t

La facturation des déchetteries 2014 représente un montant de **59 119 €**.

2.5 Bilan des recettes

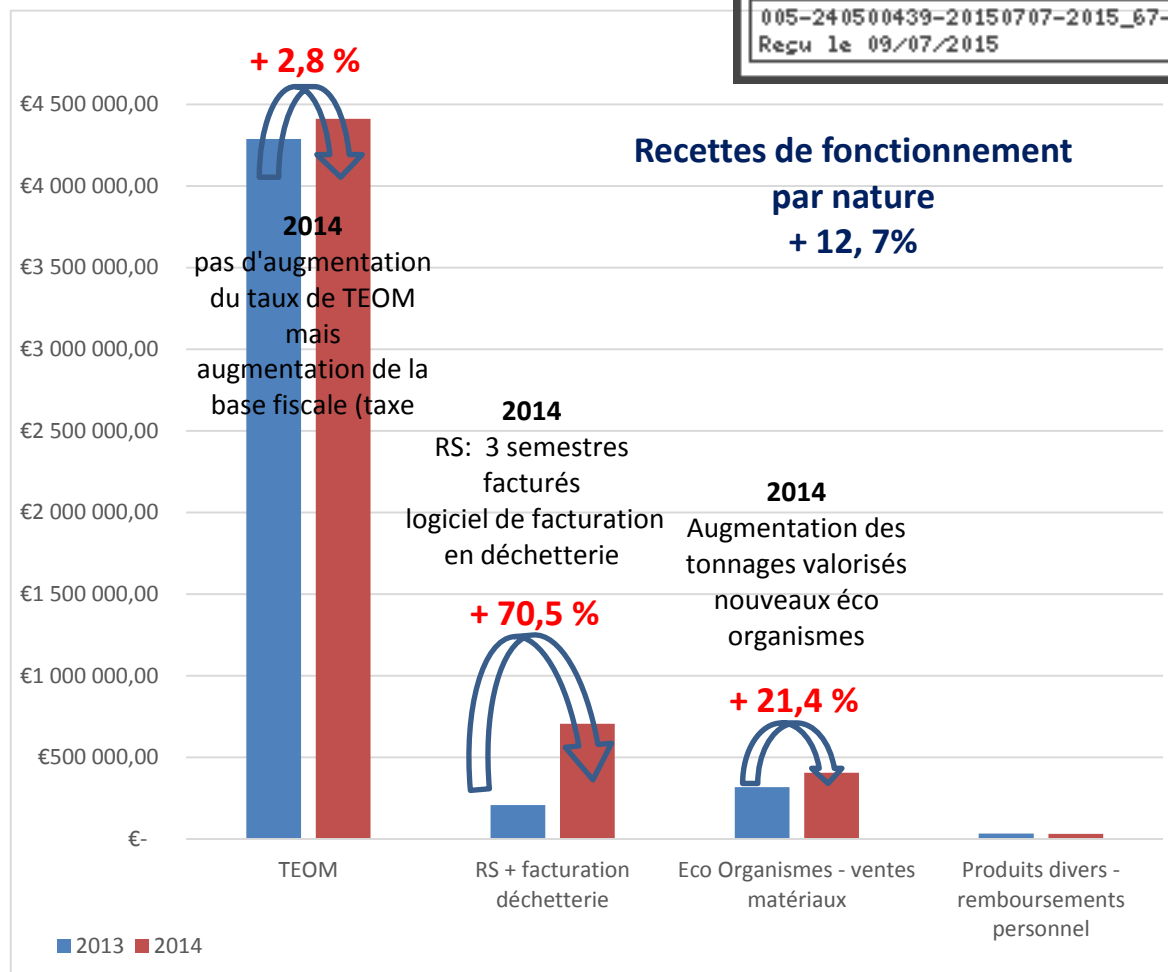
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2014	
Par chapitre	
COLLECTE	5 385 747.8€
<i>TEOM</i>	4 410 350.00 €
<i>Redevance Spéciale</i>	647 103.08 €
<i>Produits divers gestion courante (vente matériaux, soutiens éco organismes...)</i>	315 926.50 €
<i>Remboursement rémunération personnel</i>	9 843.26 €
<i>Produits exceptionnels - Mandats annulés</i>	2 524.96 €
DECHETTERIE	154 377.07 €
<i>Facturation professionnels déchetterie</i>	59 119.10 €
<i>Produits divers gestion courante (vente matériaux, soutiens éco organismes...)</i>	89 919.95 €
<i>Remboursement rémunération personnel</i>	3 980.91 €
<i>Produits exceptionnels - Mandats annulés</i>	1 357.11 €
QUAI DE TRANSFERT	2 911.13 €
<i>Remboursement rémunération personnel</i>	2 911.13 €
RESSOURCES OM	11 945.74 €
<i>Remboursement rémunération personnel</i>	11 347.08€
<i>Produits divers</i>	598.66 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2014	
Par nature de recette	
<i>TEOM</i>	4 410 350.00 €
<i>Redevance Spéciale + Facturation déchetterie</i>	706 222.18 €
<i>Remboursement rémunération personnel</i>	28 082.38 €
<i>Eco-organismes - Ventes matériaux</i>	405 846.45 €
<i>Produits divers</i>	4 480.73 €
TOTAL	5 554 981.74 €



2.6 Comparaison 2013/2014

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE DE RECETTE		
Comparaison 2013/2014		
	2013	2014
TOTAL	4 849 415,63 €	5 554 981,74 €
<i>TEOM</i>	4 287 687,00 €	4 410 350,00 €
<i>RS + facturations déchetteries</i>	208 473,59 €	706 222,18 €
<i>Eco-organismes - Vente matériaux</i>	319 072,98 €	405 846,45 €
<i>Produits divers - Remboursement personnel</i>	34 182,06 €	32 563,11 €



La mise en place du logiciel de facturation sur les 5 déchetteries de la CCB a permis d'améliorer la gestion des dépôts des professionnels en déchetterie. La facturation a donc été plus facile à mettre en œuvre et à suivre.

En 2014, ont été facturés, pour la redevance spéciale : le 2^{ème} semestre 2013 et les 2 semestres 2014. Ces trois semestres de facturation expliquent cette forte augmentation de recettes, par rapport à 2013 où seul le 1^{er} semestre avait été facturé.

Les nouveaux contrats signés avec les éco-organismes, les régulations des années antérieures, les augmentations des tonnages recyclables ont permis d'augmenter cette catégorie de recettes de plus de 20%.

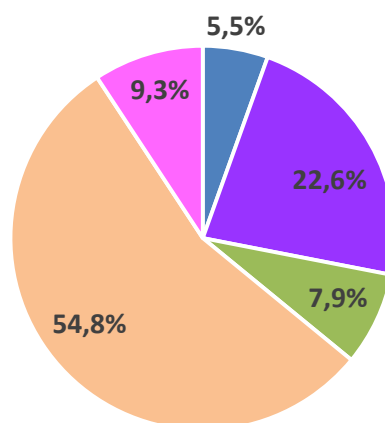
Pour cette première année de régie, les recettes de fonctionnement ont augmenté entre 2013 et 2014, de 12.7 % soit d'un peu plus de 700 000 euros.

3 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

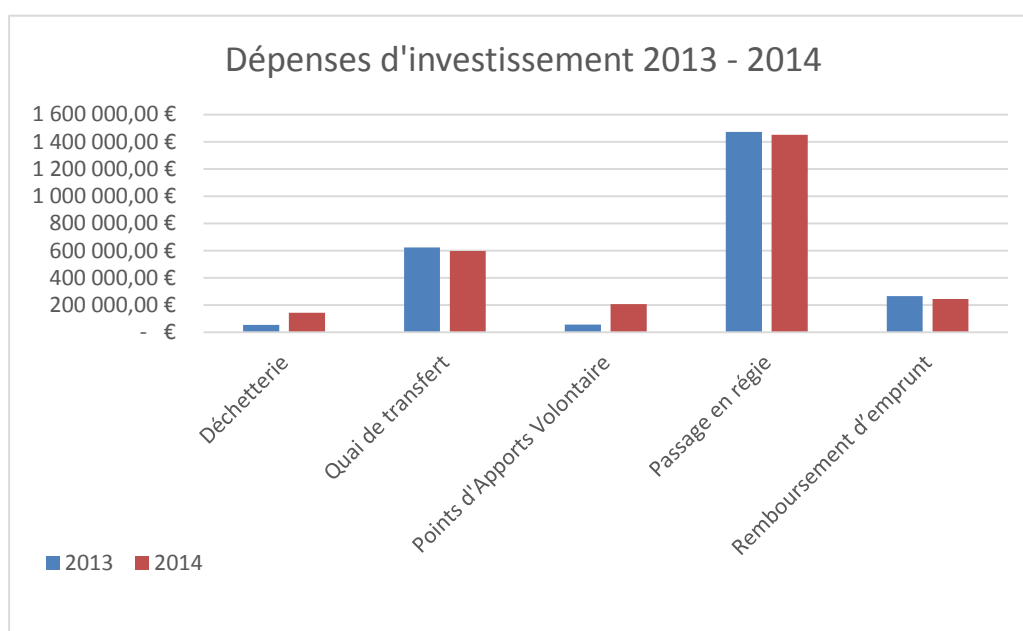
DEPENSES INVESTISSEMENT 2014	
Par opération	
Opération Déchetteries	145 154.65 €
<i>Clot Jouffrey</i>	8 462.22 €
<i>Monetier (quai pour les déchets verts)</i>	84 064,80 €
<i>Fontchristiane (plateforme déchets verts)</i>	40 817,50 €
<i>Haute Romanche (expertise solidité – démontage bâtiment)</i>	9 793,15 €
<i>Divers</i>	2 016,98 €
Opération Quai de transfert	597 966.75 €
<i>Travaux</i>	459 454.9 €
<i>Fourniture Etudes</i>	138 511.85 €
Opération Points d'Apports Volontaires	208 325.87 €
<i>Travaux</i>	27 676.00 €
<i>Fourniture</i>	180 649.87 €
Opération passage en régie – acquisition	1 451 261.68 €
<i>Travaux construction du hangar</i>	1 379 664.59 €
<i>Matériel de transport (acquisition pneus hivers, véhicule de l'Oisans)</i>	35 639.26 €
<i>Autres matériels (EPI, affiches communication véhicule collecte, barrières de sécurité)</i>	18 098.72 €
<i>Matériel informatique (acquisition du photocopieur, tél mobile)</i>	12 009. 93 €
<i>Mobilier</i>	5 849.18 €
Remboursement emprunt	245 353.81 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 648 062. 76 €

Nature des dépenses d'investissement - 2014 -

- Déchetteries
- Quai de transfert
- Points d'Apports Volontaires
- Passage en régie
- Remboursement emprunt



DEPENSES INVESTISSEMENT		
Comparaison 2013/2014		
	2013	2014
Opération déchetterie	54 106 €	145 154.65 €
Opération Quai de transfert	624 864 €	597 966.75 €
Opération PAV	57 285 €	208 325.87 €
Opération passage en régie	1 471 894 €	1 451 261.68 €
Remboursement d'emprunt	265 680 €	245 353.81 €
TOTAL DEPENSES	2 473 832 €	2 648 062. 76

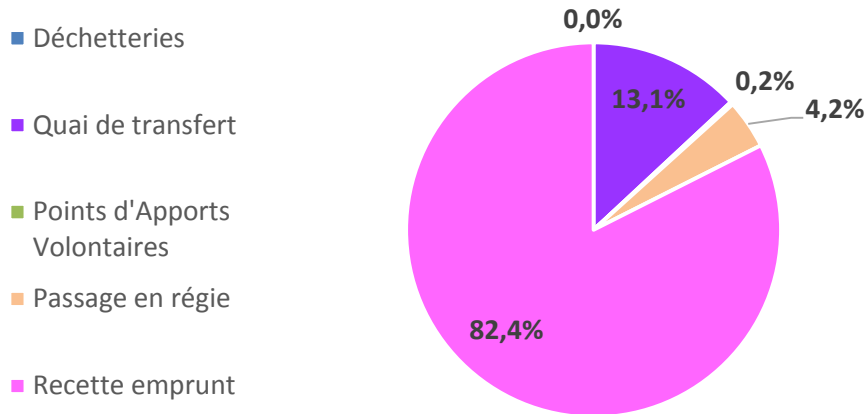


En 2013, l'investissement de l'opération « Passage en régie » correspond majoritairement à l'acquisition des véhicules de collecte alors qu'en 2014, il correspond majoritairement à la construction du hangar.

4 - RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES INVESTISSEMENT 2014	
Par opération	
Opération Quai de transfert	237 731.89 €
<i>Aide de l'état</i>	203 711.89 €
<i>Aide du CG 05</i>	34 020.00 €
Opération Points d'Apports Volontaires (PAV)	4 522.50 €
<i>Aide du CG 05 – Opération PIL</i>	4 522.50 €
Opération passage en régie – acquisition	77 236.76 €
<i>Aide de l'Etat pour la construction du hangar</i>	77 236.76 €
Emprunt	1 500 000 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 819 491.15 €

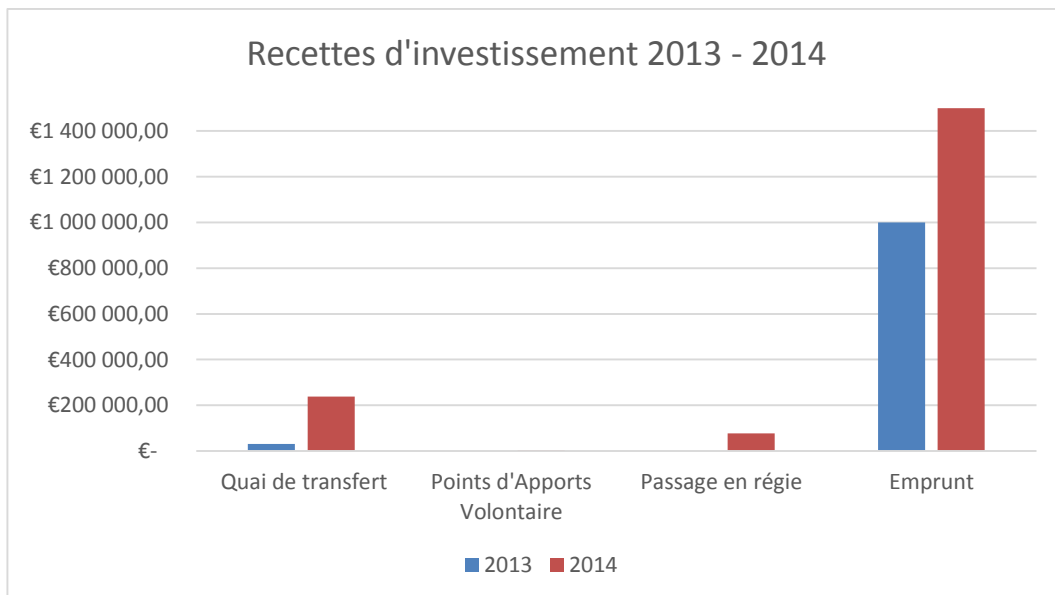
Nature des recettes d'investissement - 2014



RECETTES INVESTISSEMENT Comparaison 2013/2014

	2013	2014
Opération Quai de transfert	30 868 €	237 731.89 €
Opération PAV	0 €	4 522.50 €
Opération passage en régie	0 €	77 236.76 €
Emprunt	1 000 000 €	1 500 000€
TOTAL RECETTES	1 030 868 €	1 819 491.15 €

Recettes d'investissement 2013 - 2014



Les recettes d'investissement de l'opération « passage en régie » correspond à la subvention de l'Etat pour la construction du hangar.

Le résultat financier de 2014 en fonctionnement fait apparaître un excédent d'environ 800 000 euros. Ce résultat positif peut s'expliquer par les raisons suivantes :

- Baisse considérable des tonnages d'ordures ménagères : baisse de presque 15 % ;
- Augmentation des tonnages valorisables : augmentation des soutiens des éco-organismes et des recettes liées à la vente des matériaux ;
- Certaines missions prévues initialement n'ont pas pu être entièrement réalisées : lavage des conteneurs, actions de communication...
- En 2014, la facturation de la RS s'est effectuée sur 3 semestres alors qu'en 2013, elle n'avait été facturée que pour le 1^{er} semestre 2013.

L'objectif de 2015 est de stabiliser ces résultats encourageants.

En 2014, la baisse de tonnages constatée depuis 2010 se confirme encore sur le territoire de la CCB, avec une diminution record de 14 % du tonnage des ordures ménagères. Au global, les collectes sélectives (verre/emballages/papiers) sont en augmentation de 1,5 % avec une progression de 5% du verre et un recul de 2,4 % des tonnages d'emballages et de papiers. Les tendances sont bonnes (diminution des OM et augmentation du sélectif), mais les efforts de tri doivent être accentués qualitativement, en diminuant les refus de tri, et quantitativement. La part des OM pourrait encore progresser à la baisse avec le détournement des déchets organique par le compostage.

La CCB doit intensifier sa stratégie de communication avec des supports écrits et des actions de sensibilisation auprès du grand public et des écoles.